

Agence : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
Immeuble Ambassadeur
4 Place de Boston
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

CFA
15 rue Commodore Hallet
14000 CAEN

A l'attention de Monsieur PAIN,

Hérouville, le 10 mai 2019

Affaire : 7047059
Auteur : David PRINCET
Tél : 02 31 94 55 55
mail : david.princet@fr.bureauveritas.com

Objet : ATTESTATION D'ACHEVEMENT D'AD'AP

Par contrat du 29/05/17 a été confié à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION l'établissement d'une attestation d'achèvement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée concernant l'ERP ou IOP suivant :

CFA – COUTANCES

Situé : Allée Paul Bocage – 50200 COUTANCES

Etablissement ayant fait l'objet d'un Ad'AP déposé le 16/11/2017 et approuvé par le préfet de département de manière tacite

N° de l'Ad'AP : non connu

Si les travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation :

N° de l'autorisation : AT 0 50 14717 W 0047

Date de dépôt en mairie : 16/11/2017

Un rapport de diagnostic a été émis par la Bureau Veritas en date du 15/06/15

Cet établissement n'a pas fait l'objet de demande de dérogations

Les travaux réalisés dans le cadre de l'Ad'AP et/ou l'autorisation de travaux mentionnées ci-dessus sont :

Bâtiment internat :

- Création de places de Stationnement adaptées
- Aménagement de 2 chambres adaptées y compris salle d'eau
- Réaménagement du sanitaire adapté au rdc
- Mise en œuvre de dispositif pour déficients sensoriels dans les escaliers
- Prolongement des mains courantes

Bâtiment Praxibat :

- Réaménagement du sanitaire adapté au rdc
- Mise en œuvre de dispositif pour déficients sensoriels dans les escaliers

Bâtiment externat :

- Réaménagement des sanitaires adaptés
- Mise en œuvre de dispositif pour déficients sensoriels dans les escaliers
- Renforcement de l'éclairage dans les escaliers

Le 16/04/2019 , nous avons constaté sur site que

les travaux et aménagements pertinents prévus , dans l'Ad'AP et l'autorisation de travaux ont bien été réalisés en tenant compte des dérogations éventuelles accordées.

Remarques particulières :

Sans objet

Cette attestation porte uniquement sur les travaux ou aménagements prévus par l'Ad'AP désigné ci-dessus et ne remplace pas l'éventuelle attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap portant sur les opérations soumises à permis de construire.

Responsable d'Opération

David PRINCET

